

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrenonne

Numéro de dossier : 3211-02-285

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2015-10-06	1
2.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Wendy Inksetter	2019-04-04	1
3.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état environnement - Service des avis et des expertises	Yves Grimard	2015-09-22	2

Le 6 octobre 2015

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydrauliques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 2 septembre 2015 concernant la recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressées à l'initiateur relativement au projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne (3211-02-285).

Après analyse de tous les éléments reçus, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est généralement satisfait des réponses obtenues et juge recevable l'étude d'impact dans son ensemble.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



MG/JSF/lc

Marcel Grenier

Tremblay, Yvan

De: Inksetter, Wendy
Envoyé: 4 avril 2019 15:56
À: Tremblay, Yvan
Objet: Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne (V/Réf: 3211-02-285) - commentaire de la DR06

Bonjour,

J'ai pris connaissance du document intitulé « *Projet de réparation des piles du pont Charles-De Gaulle entre Montréal et Terrebonne, Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 2* », préparé pour le Ministère des Transports par Stantec Experts-conseils ltés et soumis à la direction régionale de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière le 18 septembre 2015. À la lecture des informations supplémentaires transmises, nous pensons que la précision suivante pourrait être transmise au requérant, si cela est jugé utile :

QC-2. Il est indiqué que la méthode préconisée pour le chargement et déchargement des barges consiste en l'utilisation d'un débarcadère flottant qui sera amarré soit à la rive ou aux digues. Notez que la mise en place d'un débarcadère flottant nécessitera l'obtention préalable d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;

Bien à vous,

Wendy Inksetter, biologiste, M.Env

Analyste - Milieux naturel et hydrique

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : 514-873-3636, poste 281

Courriel : wendy.inksetter@environnement.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 22 septembre 2015

OBJET : Projet de réparation des piles du pont Charles-de-Gaulle entre Montréal et Terrebonne – Recevabilité 3

N/Réf. : SAVEX-14570

V/Réf. : 3211-02-285

SCW-900727

À la demande de M. Hervé Chatagnier de la Direction générale de l'évaluation environnementale, nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés à l'initiateur. À la suite des précédents examens de recevabilité que nous avons effectués, il s'agit d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence (suivi de la qualité des milieux aquatiques), si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Nous considérons que la plupart des renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. Nous souhaitons toutefois apporter les précisions qui suivent.

Profondeur d'excavation et pertinence de caractériser les sédiments (QC-20)

L'initiateur estime que la majorité (1 000 m³) des matériaux à excaver est de nature grossière (pièces, débris, sable) et que le volume de sédiments fins pourrait être d'environ 360 m³. L'initiateur indique que ces sédiments seront excavés et entreposés temporairement dans des conteneurs étanches en vue d'être échantillonnés et analysés pour en déterminer le mode de gestion. Les sédiments seront réutilisés pour le remblai des piles si les teneurs mesurées le permettent selon la Politique de protection des sols et de réhabilitation des sols contaminés.

...2

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3820, poste 4790
Télécopieur : 418 643-9591
Internet: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel: lise.boudreau@mddelcc.gouv.qc.ca

La raison pour laquelle les sédiments ne peuvent être caractérisés avant leur extraction n'apparaît pas clairement. Il est habituel de caractériser les sédiments avant leur excavation, afin de repérer les zones les plus contaminées et de gérer les sédiments de façon appropriée. Lorsque la qualité des sédiments n'est pas connue avant leur excavation, il convient notamment de redoubler de prudence lors du dragage pour s'assurer de limiter au minimum la remise en suspension des sédiments qui pourraient éventuellement être contaminés et d'éviter leur dispersion en aval des travaux. Il convient également d'entreposer les sédiments par secteur afin d'éviter de mélanger des sédiments contaminés avec des sédiments non contaminés.

Gestion des eaux pompées (QC-21)

L'initiateur précise que les bassins de sédimentation qui recevront les eaux pompées des batardeaux, du côté de Terrebonne (piles 13 et 14), seront aménagés soit sur des barges, soit dans la zone d'entreposage située près de la rive. Les eaux seront par la suite pompées des bassins de sédimentation et rejetées dans un secteur végétalisé de la rive, à une distance d'au moins 5 mètres de la ligne des hautes eaux.

Comme il l'a précisé pour le rejet du côté de Montréal, l'initiateur devra préciser comment sera effectué, du côté de Terrebonne, le contrôle de la qualité de l'eau qui sera retornée à la rivière, notamment en ce qui concerne la teneur en matières en suspension. De plus, il serait souhaitable d'obtenir plus de précisions sur le système de traitement (dimension, volumes d'eau à traiter, débits, etc.) pour s'assurer qu'il est adéquat.

Nous demeurons disponibles pour tout besoin d'information.

LB-cl/ml

c.c. Mme Carole Lachapelle, SAVEX